

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS RGCA20-10-0002 ET RGCA20-10-0003
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020)

(ADOPTION)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 9 décembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, seront adoptés les règlements mentionnés en rubrique et dont copies seront déposées.

RGCA20-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0975 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

RGCA20-10-0003 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Ces règlements sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 14 novembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,


Marie Marthe Papineau, avocate